

PROJET EDUCATIF

I. STATUT, VOCATION ET PUBLIC ACCUEILLI

L'Institut Linguistique du Peyrou (iLP), société par actions simplifiée (SAS), organise des séjours linguistiques à Montpellier pour des collèges et des lycées. Ces séjours comprennent des cours de langue française, un hébergement en famille et des activités culturelles.

Public accueilli : mineurs étrangers de 12 à 18 ans accompagnés de leurs professeurs.

II. OBJECTIF EDUCATIF

- Permettre aux jeunes de s'investir dans l'apprentissage ou le développement du français :
Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CERCL) préconise de confronter les élèves à des situations concrètes et variées d'interaction orale. Le séjour à Montpellier s'inscrit dans l'objectif de favoriser ces moments de prise de parole autonome dans des situations de vie quotidienne. Pour les élèves, chaque moment de la vie familiale ou des activités de groupe est l'occasion d'échanges de type social.
Ce projet s'inscrit dans une approche actionnelle de l'apprentissage. Réaliser des tâches ou accomplir des actions nécessitera de chaque élève qu'il utilise au mieux sa palette d'activités de communication langagière : lire, écrire, écouter, s'exprimer, interagir, interpréter...
« Communiquer c'est utiliser un code linguistique (compétence linguistique) rapporté à une action (compétence pragmatique) dans un contexte socio-culturel et linguistique donné (compétence socio-linguistique) ». Source : CERCL
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leur séjour dans la limite des demandes du professeur accompagnateur : durant le séjour, les élèves sont placés en situation pour être à la fois locuteur et acteur.
- Permettre aux jeunes d'apprendre à vivre dans une autre famille ou dans un groupe : les élèves doivent s'impliquer dans la vie quotidienne du pays d'accueil et des familles ; ce qui leur donne l'opportunité d'échanger et de confronter leurs expériences personnelles à celles de personnes auparavant inconnues.
- Permettre à chacun de trouver sa place et favoriser les échanges.
- Permettre la pratique d'activités favorisant la découverte du milieu.

III. MOYENS DE L'ACCUEIL

1. Locaux et espaces utilisés

Les locaux : iLP reçoit ses groupes d'élèves dans ses locaux du 22 rue du Grand Saint Jean à Montpellier. Le bâtiment a été entièrement rénové en 2015 en conformité avec les nouvelles normes de sécurité et permet l'accueil de tous les étudiants y compris des personnes à mobilité réduite. La majorité des salles de classe et des espaces communs sont au rez-de-chaussée. Les salles sont équipées de matériel pédagogique et numérique adapté aux formations.

L'hébergement : iLP propose un séjour en totale immersion en famille d'accueil pour optimiser le séjour linguistique. Les familles d'accueil sont choisies pour leur motivation et leur capacité à communiquer. Pour plus de sécurité, nous privilégions celles qui habitent des quartiers tranquilles et proches de l'école. Elles sont visitées et suivies régulièrement par iLP.

Activités : Les activités complètent l'apprentissage de la langue par une découverte de l'environnement français. A l'heure fixée, les participants rejoignent à pied ou en transport en commun, accompagnés par leurs professeurs accompagnateurs, le point de rendez-vous déterminé en début d'activité.

Les activités sont encadrées dans le respect des normes exigées par les collèges et lycées prescripteurs en accord avec la norme européenne.

2. Budget de fonctionnement

Les collèges et les lycées établissent une demande de devis en fonction de la durée, de la quantité d'heures de cours, des activités et de l'hébergement choisis. Chaque groupe a des demandes différentes. Le budget est défini par les écoles, les collèges et les lycées prescripteurs en accord avec le budget des parents.

Frais de fonctionnement : 48%

Matériel éducatif : 5%

Hébergement : 47 % du budget

Activités : pas d'activités payantes en dehors des heures de cours.

3. Constitution de l'équipe et modalités de recrutement

L'équipe administrative chargée de l'organisation du séjour est composée de la directrice et de ses deux adjointes. Elles parlent au minimum une langue étrangère, dont l'anglais.

L'équipe pédagogique est composée de responsables pédagogiques chargés de préparer le programme des cours et de professeurs chargés de dispenser les cours. Ils ont une formation spécifique en enseignement du Français Langue Etrangère.

4. Horaires d'ouverture

Les locaux de l'Institut Linguistique du Peyrou sont ouverts de 8:30 à 17:00 sans interruption. En plus de ces horaires, les élèves et les professeurs accompagnateurs peuvent joindre la direction sur un téléphone d'urgence 7/7 jours et 24/24 heures.

5. Modalités tarifaires

Le budget d'un séjour linguistique en groupe dépend du nombre de participants, de professeurs accompagnateurs, de l'hébergement, de la pension, du nombre d'heures de cours, du nombre de classes fermées et des activités.

iLP veille à ce que ses tarifs soient ajustés pour être le plus proche du budget des familles.

6. Conventions de partenariat

Une convention de partenariat est signée entre l'école organisant le séjour linguistique et iLP. Cette convention retrace l'objet et les caractéristiques du séjour ainsi que les conditions financières.

7. Outils d'information et relation avec les partenaires

Avant le séjour, iLP communique avec les professeurs accompagnateurs sur l'organisation du séjour. iLP n'a pas de contact direct avec les parents. La communication se fait par l'intermédiaire des professeurs accompagnateurs.

Pendant le séjour, les professeurs accompagnateurs sont les interlocuteurs directs.

8. Règlement intérieur

iLP dispose d'un règlement intérieur affiché dans toutes les classes. Un règlement de vie en famille est envoyé aux professeurs accompagnateurs avant le séjour afin que les élèves et leurs parents en prennent connaissance.

9. Temps de préparation des équipes

Un séjour linguistique de groupe se prépare plusieurs mois à l'avance. C'est pourquoi l'équipe administrative et pédagogique dispose de tout le temps nécessaire pour organiser le séjour et préparer le programme.

10. Modalités d'accueil d'enfants en situation de handicap

Les locaux de iLP sont adaptés pour les élèves à mobilité réduite. En cas de handicap lourd, nous préconisons l'hébergement en appartement adapté, en général en location hôtelière.

11. Modalités d'évaluation et de suivi du projet

Pendant le séjour, iLP est à l'écoute des professeurs accompagnateurs pour toute question ou problème. Les cours, l'hébergement et les activités sont évalués à la fin du séjour par un document rempli par les élèves.

Les élèves sont évalués par les professeurs tout au long de la formation. Un rapport de fin de stage est envoyé aux professeurs accompagnateurs à la fin du séjour. Tout problème est immédiatement relayé au service administratif de iLP, qui, à son tour, en fait part aux professeurs accompagnateurs afin de proposer une solution.